

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 20 décembre 2018**

**DELIBERATION N° 269/12/2018 : EXERCICE 2019 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORTS  
URBAINS**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 14 décembre 2018.*

**Présents Titulaires : 37**

Mesdames, Messieurs, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Bernadette SERIEYS, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 7**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES à Pierre-Antoine LEVI, Marie-Claude BERLY à Philippe FRANCOIS, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Jean-Louis IBRES à Bernadette SERIEYS, Valérie RABAULT à José GONZALEZ, Gaël TABARLY à Rodolphe PORTOLES.

**Absents Excusés : 4**

Madame, Messieurs, Thierry DEVILLE, Benoit IBRES, Pauline MINER, Thierry VIALON.

**Secrétaire de Séance : Madame Danielle AMOUROUX**

**Monsieur Jean-Martial DEJEAN donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Suite à la délibération n° 236 relative au rapport d'orientations budgétaires présenté en Conseil Communautaire du 29 novembre 2018, le budget primitif 2019 du budget annexe des transports s'équilibre en dépenses et recettes en section d'exploitation à hauteur de 5 773 000 € et à hauteur de 1 300 000 € en section d'investissement.

**Section d'Exploitation :**

Le budget retrace essentiellement en dépenses la contribution forfaitaire de base actualisée d'un montant de 4 950 000 €, conformément à la Délégation de Service Public passée avec la SEMTM. Il est inscrit également des compensations tarifaires à hauteur de 180 000 €. L'autofinancement s'élève à 626 800 € et est destiné à financer en partie la dépense d'investissement.

Le budget s'équilibre essentiellement en recettes par le versement transport et la DGD transports versée par la Région du fait de sa prise de compétence suite à la loi NOTRe.

On retrouve ainsi en recette d'exploitation les montants suivants :

- Versement Transport : 5 100 000 €
- DGD Transports : 673 000 €

**Section d'Investissement :**

On trouve un montant de 1 300 000 € en dépense afin de pouvoir assurer les travaux d'aménagement de la gare routière de la Fobio en lien avec le projet de restructuration des Gymnases (Palais de Sports, ex G1.G2.G3).

L'autofinancement généré par la section d'exploitation (626 800 €) et une inscription d'emprunt à hauteur de 673 200 € permettent d'équilibrer cette enveloppe de travaux en venant abonder la section de recette d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, la section d'exploitation et la section d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

## BUDGET PRIMITIF TRANSPORT 2019

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
EXPLOITATION	REEL	011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 700	73	IMPOTS ET TAXES	5 100 000
		014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 000	74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	673 000
		65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 130 000			
		66	CHARGES FINANCIERES	3 500			
		<b>Total Dépenses Réelles Exploitation</b>		<b>5 146 200</b>	<b>Total Recettes Réelles Exploitation</b>		<b>5 773 000</b>
	ORDRE	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	626 800,00			
		<b>Total Dépenses Ordre Exploitation</b>		<b>626 800,00</b>	<b>Total Recettes Ordre Exploitation</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>			<b>5 773 000</b>	<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>		<b>5 773 000</b>	

F/I	R/O	DEPENSES		RECETTES			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
INVESTISSEMENT	REEL	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 300 000,00	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	673 200,00
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>1 300 000,00</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>		<b>673 200,00</b>
		ORDRE				021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION
	<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>		<b>626 800,00</b>	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 300 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 300 000,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>7 073 000</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>7 073 000</b>
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Considérant que tous les conseillers communautaires ont reçu la version règlementaire et détaillée du Budget Primitif Annexe Transports Urbains 2019, avec la convocation de la présente séance,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 12 décembre 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter le Budget Primitif Annexe Transports Urbains pour l'exercice 2019.

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide :

- d'adopter le Budget Primitif Annexe Transports Urbains pour l'exercice 2019.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**26 DEC. 2018**

De sa publication le :

**26 DEC. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

